



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

remboursement

Question écrite n° 94891

Texte de la question

M. Patrick Braouezec attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la place exponentielle dans le budget des ménages français que prennent les dépenses en frais de santé. Une étude du cabinet de conseil Jalma, citée par Le Monde du 25 novembre 2010, montre clairement que les Français dépensent une part de plus en plus importante dans le pôle "santé". Les chiffres évoquent + 50 % en huit ans. Il souhaite faire le parallèle entre la situation actuelle et les mesures prises en amont par les gouvernements précédents : le déremboursement massif de médicaments, la mise en place de franchises pour les achats effectués en pharmacie, la consécration du forfait journalier quant aux séjours en milieu hospitalier, l'instauration du dépassement d'honoraires pour les médecins libéraux, ou encore la hausse du prix des mutuelles complémentaires. Par ailleurs, il aimerait souligner que tous les profils sociologiques sont concernés par l'augmentation de la part de revenu consacré à la santé. Toujours selon l'étude de Jalma reprise par Le Monde, cette proportion représente dorénavant 7,2 % des dépenses pour les jeunes de 25 ans ; près de 11 % pour une famille deux enfants ; et 18,2 % pour un couple de retraités. Le dommage collatéral principal de cet accroissement des frais réside en le report des soins, voire à leur renoncement. Cela n'est pas sans danger sanitaire. C'est la raison pour laquelle il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire pour revenir à une proportion des dépenses en matière de santé plus raisonnable pour les ménages français.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94891

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13287

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)